

ANNEXE 3

Modèle de formulaire pour le rapport annuel

Publication faite en exécution de l'article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Relevé des présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature ainsi que des frais de représentation – article 7, § 1, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Nom	Prénom	Numéro national	Rôle linguistique	Adresse
CAMBIER	Edouard		NL	
CEULEMANS	Estelle		FR	
DASSY	Benoît		FR	
DE BRABANTER	Jan		NL	
DEROUBAIX	Emmanuel		FR	
DUFRANE	Michael		FR	
HEUSKIN	Sophie		FR	
HUNTZ	Julie		NL	
ISNARD	Lisa		FR	
LAMBOTTE	Julie		FR	
LEPOIVRE	Florence		FR	

Mandat, fonction ou fonction dérivée	Organisme	Mandat rémunéré (oui/non)	Mandat non rémunéré (oui/non)	Date de début	Date de fin
Administrateur	BRUPARTNERS	NON	OUI	01/07/24	19/12/24
Administrateur	BRUPARTNERS	NON	OUI	01/07/20	09/06/24
Administrateur	BRUPARTNERS	NON	OUI	01/11/22 01/07/24	30/06/24 /
Président du C.A.	BRUPARTNERS	NON	OUI	07/07/22	30/06/24
Administrateur	BRUPARTNERS	NON	OUI	01/07/20 01/07/24	30/06/24 /
Administrateur	BRUPARTNERS	NON	OUI	01/07/20 01/07/24	30/06/24 /
Administrateur	BRUPARTNERS	NON	OUI	01/07/20	12/01/24
Administrateur	BRUPARTNERS	NON	OUI	13/01/24 01/07/24	30/06/24 /
Administrateur	BRUPARTNERS	NON	OUI	19/12/24	/
Administrateur	BRUPARTNERS	NON	OUI	01/07/24	31/10/24
Présidente du C.A.	BRUPARTNERS	NON	OUI	01/07/24	/

Rémunération ou indemnité annuelle brute (A)	Total des jetons de présence (B)	Nombre de réunions	Avantages de toute nature	Montant (C)	Frais de représentation	Montant
0	0	8	NON	0	NON	0
0	0	1	NON	0	NON	0
0	0	38	NON	0	NON	0
0	0	21	NON	0	NON	0
0	0	24	NON	0	NON	0
0	0	20	NON	0	NON	0
0	0	0	NON	0	NON	0
0	0	46	NON	0	NON	0
0	0	4	NON	0	NON	0
0	0	46	NON	0	NON	0
0	0	16	NON	0	NON	0

Outils de travail	SOUS-TOTAL (A+B+C)	Réductions opérées ¹ (D)	TOTAL (A+B+C-D)	Date du rapport
NON	0	0	0	03/02/2025
NON	0	0	0	03/02/2025
NON	0	0	0	03/02/2025
Un bureau équipé d'un ordinateur, une imprimante et un téléphone fixe pendant la durée de sa présidence	0	0	0	03/02/2025
NON	0	0	0	03/02/2025
NON	0	0	0	03/02/2025
NON	0	0	0	03/02/2025
NON	0	0	0	03/02/2025
NON	0	0	0	03/02/2025
NON	0	0	0	03/02/2025
Un bureau équipé d'un ordinateur, une imprimante et un téléphone fixe pendant la durée de sa présidence	0	0	0	03/02/2025

¹ Remarques relatives aux réductions :

Les modalités de réduction sont prévues à l'article 3, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017.

En cas de dépassement de la limite des 150 % du montant de l'indemnité parlementaire, une réduction à due concurrence est opérée uniquement sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1^{er}, alinéa 2 ¹, selon les modalités suivantes :

- la réduction s'opère prioritairement et à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1^{er}, alinéa 2, tirets 1 à 4 ². Cette réduction s'opère uniquement sur la partie de ces rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature excédant 50 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants ;
- le cas échéant, la réduction s'opère à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1^{er}, alinéa 2, tirets 5 à 8 ³. Cette réduction n'est pas limitée.

Liste des voyages des mandataires publics – article 7, § 1^{er}, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Voyage	Date du voyage	Montant	Organisateur	Mandataire concerné	Date décision motivée de l'organe compétent	Date d'approbation par le Gouvernement, Collège réuni ou tutelle générale
Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil	Nihil

¹ Il s'agit des bourgmestres, échevins, présidents et membres des bureaux permanents de CPAS, des conseillers communaux, des conseillers de CPAS, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local, des membres des organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire, de toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.

² Les mandats visés sont les suivants :

1. les bourgmestres et échevins
2. les présidents et membres des bureaux permanents de CPAS
3. les conseillers communaux
4. les conseillers de CPAS

³ Les mandats visés sont les suivants :

1. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local,
2. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local,
3. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire,
4. toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.

Inventaire des marchés publics – article 7, § 1^{er}, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Type de marché	Date du marché	Bénéficiaires	Montants
2024-01 - Marché de faible montant de fournitures relatif à la location d'un distributeur de boissons chaudes, d'une machine à café pour réunions, de fourniture de consommables y compris le support technique	17/04/24	JDE	4.136,01€ TVAC
2024-02 - Marché public de faible montant de fournitures relatif à l’achat de pcs portables et de petit matériel IT	13/02/24	ECONOCOM	7.414, 41€ TVAC
2024-03 - Marché public de faible montant de fournitures relatif à l’achat de deux licences Acrobat Pro	07/03/24	BECHTLE GROUP BE PUBLIC NV	544,86 € TVAC
2024-04 - Marché public de faible montant de fournitures relatif à l’achat d’un switch et d’une borne Wifi ainsi que de leur installation	16/02/24	IRISNET	7.159,43 € TVAC
2024-05 - Marché public de faible montant de fournitures relatif à l’achat de licences Anti-virus ainsi que de leur installation	06/03/24	ECONOCOM	761.60 € TVAC
2024-06 - Marché public de faible montant de services relatif à l'impression du Mémoire 2024 du CEFH	19/03/24	VISTAPRINT	439,86 € TVAC
2024-07 - Marché public de faible montant de fournitures relatif au sachet de chocolat de Pâques	12/03/24	HENRI IV	588 € TVAC
2024-09 - Marché public de faible montant de fournitures relatif à l'achat de multiprises	24/04/24	COTUBEX	244,35 € TVAC
2024-10 - Marché public de faible montant de fournitures relatif à l’achat d'une licence Antidote (CPH)	25/04/24	BECHTLE GROUP BE PUBLIC NV	59 € TVAC
2024-11 - Marché public de faible montant de services relatif à la location d'une salle + catering pour Séminaire OIT du 13/06/2024 du CEFH	30/04/24	AMAZONE ASBL	1250,15 € TVAC
2024-13 - Marché public de faible montant de services relatif à la migration du serveur principal de Brupartners vers une solution Full Cloud (MS365)	02/06/24	IRISTEAM ASBL	28.505€ TVAC
2024-14 - Marché public de faible montant de services relatif à l’upgrade de la bande passante et à la reconfiguration du réseau de Brupartners	30/05/24	IRISNET SCRL	7.296,30 € TVAC

Marché public de faible montant de fournitures relatif à l'achat de 45 licences BitTitan pour Brupartners	30/05/24	BECHTLE SA	682,26 € TVAC
Marché public de faible montant de services relatif à l'application RH et son hébergement sur le serveur Cloud	30/05/24	BODET-KELIO	7.105,12 € TVAC
Marché public de faible montant de fournitures relatif à l'achat de deux copieurs multifonctions et à l'installation de la solution Cloud pour Brupartners	30/05/24	KONICA MINOLTA BELGIUM SA	8.701,85 € TVAC
Marché public de faible montant de services relatif à la réinstallation des applications comptables sur un serveur physique de Brupartners	02/06/24	ORDIGES SA	8.694,21 € TVAC
Marché public de faible montant de services relatif à l'identité visuelle du Conseil bruxellois pour l'Elimination du Racisme, par la création d'un logo et d'une charte graphique	06/09/24	TRINOME	4.905,00 € TVAC
Marché public de faible montant de services relatif à l'identité visuelle du Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH), par la création d'un logo, d'une charte graphique et de visuels pour les réseaux sociaux	07/11/24	TRINOME	4.251 € TVAC
Marché public de faible montant de fournitures relatif à la composition et à la livraison de colis gourmands dans le cadre des 30 ans de Brupartners	11/09/24	PANIER D'ELOÏSE	261,29 € TVAC
Marché public de faible montant de services relatif à l'identité visuelle de la Plateforme de Concertation du Non - Marchand, par la création d'un logo et d'une charte graphique	04/10/24	CROP MARK	4700,85 € TVAC
Marché public de faible montant de services relatif à la prise, la retouche et la livraison de photos d'équipes pour illustrer le rapport annuel 2024 de Brupartners	26/09/24	KRISTOF PIERCO, CONTENT CURATION	484 € TVAC
Marché public de faible montant de travaux et d'entretien de petites installations sanitaires	25/10/24	BHTB	2.238,50 € TVAC
Marché public de faible montant de fournitures relatif à la location d'un sapin de Noël, en ce compris le service de décoration	17/10/24	GARDEN SIDES	453.75 € TVAC
Marché public de faible montant de fournitures relatif à l'achat et à la livraison de sachets de Saint-Nicolas	18/10/24	HENRI IV	768,60 € TVAC
Marché public de faible montant de services portant sur la création et la mise en page de divers supports de communication	05/12/24	IDEALOGY	44.715,55 € TVAC

Liste des subsides octroyés – article 7, § 1^{er}, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Subside	Date	Montant	Destinataire
Nihil	Nihil	Nihil	Nihil